



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 26 Aide humanitaire

[Programme 22 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	6
B. Programme de travail	9
Sous-programme 1. Analyse des politiques.	10
Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence.	13
Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles.	20
Sous-programme 4. Services d'appui pour les situations d'urgence	25
Sous-programme 5. Activités d'information sur les urgences humanitaires et de mobilisation	28
C. Appui au programme.	32
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009.	39

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

- 26.1 Le programme vise essentiellement à s'assurer que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence. Il a également pour but de faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Le texte portant autorisation de ce programme est la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé les principes directeurs de l'aide humanitaire et rappelé les décisions et résolutions adoptées précédemment par elle-même et par le Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle joué par le Secrétaire général dans la direction des interventions en cas de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire. C'est au Bureau de la coordination des affaires humanitaires qu'incombe la responsabilité de l'exécution du programme et de la réalisation de ses objectifs.
- 26.2 La stratégie d'exécution du programme est fondée sur la nécessité, pour le système des Nations Unies et ses partenaires, d'élaborer et de promouvoir une politique humanitaire commune; de mobiliser et de coordonner l'aide en cas de situation d'urgence complexe ou de catastrophe; de développer et de mobiliser la capacité de l'ONU d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale; de promouvoir la prévention des catastrophes naturelles; de sensibiliser aux questions humanitaires; et de disposer à temps d'informations pertinentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophes naturelles afin de faciliter l'action humanitaire à travers le monde. Dans le système des Nations Unies, la responsabilité de la coordination et de la promotion des activités de prévention des risques de catastrophes incombe principalement au secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, tandis que la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie appartient aux organismes des Nations Unies, dans les limites de leurs mandats respectifs.
- 26.3 Le programme est dirigé par le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain, ainsi que par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.
- 26.4 Le projet de budget-programme pour 2008-2009 traduit la détermination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à réaliser les objectifs suivants : rendre plus efficace et responsable la coordination des interventions d'urgence, tant sur le terrain qu'au Siège, renforcer le développement et l'application de la politique humanitaire et faciliter sa mise en pratique en soutenant les bureaux extérieurs, les équipes de pays, les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales, lancer un plan stratégique de sensibilisation en collaboration avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements intéressés, et renforcer et élargir son action en matière d'information dans la communauté humanitaire et devenir une organisation bien gérée, dotée d'un budget suffisant et de structures durables.
- 26.5 Le projet de budget-programme pour 2008-2009 vise avant tout à renforcer les activités de définition des orientations, de mobilisation, de coordination et de gestion de l'information du Bureau, afin que celui-ci puisse répondre de manière adéquate aux exigences grandissantes de l'environnement de travail des organisations humanitaires. Le Bureau doit s'acquitter de tâches toujours plus ardues liées à la protection des civils, au soutien aux personnes déplacées, aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et à la sécurité du personnel humanitaire.
- 26.6 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au titre de chaque sous-programme. La répartition prévue entre les publications en série et les publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des sous-programmes.

Tableau 26.1

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)</i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	75	61	59
Publications isolées	1	–	–
Total	76	61	59

26.7 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009 au chapitre 26 s'élève à 27 689 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 123 800 dollars. Ceci témoigne de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible. L'augmentation indiquée dans le tableau 26.3 se décompose comme suit :

- a) Une diminution de 8 000 dollars des ressources autres que celles affectées à des postes et des frais de voyage sous la rubrique Direction exécutive et administration;
- b) Une augmentation nette de 1 209 800 dollars au titre du programme de travail comprenant :
 - i) Une augmentation nette de 1 057 000 dollars au titre du sous-programme 2, dont 506 900 dollars pour la création de trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) financés à l'aide du budget ordinaire afin de renforcer l'appui à la coordination des actions humanitaires et 562 100 dollars liés à l'effet-report des quatre postes d'administrateur (2 P-4 et 2 P-3) créés au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse de 12 000 dollars des ressources autres que celles affectées à des postes et des frais de voyage;
 - ii) Une augmentation de 152 800 dollars au titre du sous-programme 5 liée à l'effet-report d'un poste d'administrateur (P-4) créé au cours de l'exercice biennal 2006-2007;
- c) Une diminution nette de 78 000 dollars au titre de l'appui au programme pour les ressources autres que celles affectées à des postes, découlant d'une baisse des besoins au titre de divers objets de dépense.

26.8 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 368 859 800 dollars, soit 92,7 % des ressources nécessaires, devraient venir s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour financer les diverses activités du Bureau. Le montant des ressources extrabudgétaires nécessaires témoigne de l'augmentation considérable du nombre et de la gravité des situations d'urgence complexes, en particulier en Afrique, et des catastrophes naturelles dans le monde entier. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires recouvre les besoins de base du Bureau à New York et Genève, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine et du Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme. La présence sur le terrain du Bureau concerne principalement les activités des sous-programmes 2 et 4, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, ainsi que du sous-programme 5, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence.

- 26.9 Les prévisions de dépenses financées par des fonds extrabudgétaires pour 2008-2009 comprennent la création proposée d'un poste D-1 de directeur adjoint à la Division de la coordination et des interventions à New York au titre du sous-programme 2. Les services de coordination assurés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont augmenté considérablement au cours des dernières années si bien que le nombre de ses antennes dans le monde a plus que doublé depuis 1997 et se chiffre à 43. Compte tenu de la charge de travail de la Division, de la taille de cette dernière et des nombreux déplacements que le Directeur doit effectuer, il faut un directeur adjoint (poste de niveau D-1) pour le seconder et pour améliorer la gestion de la Division. Conformément aux dispositions de la résolution 35/217 relatives à la proposition de création de postes D-1 ou d'un niveau supérieur financés par des fonds extrabudgétaires, cette proposition sera soumise séparément au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour approbation.
- 26.10 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources désignées comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation sont d'un montant estimatif de 3 899 300 dollars (sous-programme 1). Ce montant comprend 733 900 dollars à inscrire au budget ordinaire et 3 165 400 dollars de ressources extrabudgétaires.
- 26.11 Le tableau 26.2 ci-après donne la répartition estimative en pourcentage des ressources du programme pour l'exercice biennal 2008-2009. La répartition en est résumée dans les tableaux 26.3 et 26.4.

Tableau 26.2

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	14,6	5,8
B. Programme de travail		
Analyse des politiques	5,7	2,2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	27,7	56,8
Prévention des catastrophes naturelles	8,3	14,6
Services d'appui pour les situations d'urgence	16,7	3,8
Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	10,2	10,1
Total partiel (B)	68,6	87,5
C. Appui au programme	16,8	6,7
Total	100,0	100,0

Tableau 26.3

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Direction exécutive et administration	3 891,7	4 056,5	(8,0)	(0,2)	4 048,5	211,9	4 260,4
B. Programme de travail	15 174,3	17 791,5	1 209,8	6,8	19 001,3	782,5	19 783,8

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
C. Appui au programme	4 170,4	4 718,0	(78,0)	(1,7)	4 640,0	224,4	4 864,4
Total (1)	23 236,5	26 566,0	1 123,8	4,2	27 689,8	1 218,8	28 908,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
Total (2)	221 752,7	338 627,5	368 859,8
Total [(1) + (2)]	244 989,2	365 193,5	397 768,4

Tableau 26.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2006- 2007	2008- 2009	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2006- 2007	2008- 2009
			2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	1	1	4	4
D-1	3	3	–	–	8	9	11	12
P-5	9	10	–	–	52	67	61	77
P-4/3	27	29	–	–	264	323	291	352
P-2/1	5	5	–	–	24	33	29	38
Total partiel	49	52	–	–	349	433	398	485
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	2	2	–	–	–	1	2	3
Autres classes	15	15	–	–	73	127	88	142
Total partiel	17	17	–	–	73	128	90	145
Autres catégories								
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	137	233	137	233
Agents locaux	–	–	–	–	397	247	397	247
Total partiel	–	–	–	–	534	480	534	480
Total	66	69	–	–	956	1 041	1 022	1 110

^a Les 480 postes relevant d'autres catégories seront financés au moyen des ressources allouées au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et figurent dans la présente partie du budget conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 048 500 dollars

- 26.12 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui demandait le renforcement des trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination des questions humanitaires; la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires; et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 26.13 Le Coordonnateur des secours d'urgence assure la direction et l'administration générale des affaires humanitaires et définit les grandes orientations du bureau à New York, à Genève et sur le terrain. Il coordonne l'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, pour faire face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaires; met en œuvre la diplomatie humanitaire en collaboration avec les gouvernements des pays touchés, notamment pour faciliter l'accès des organismes opérationnels aux zones d'urgence et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; tient des consultations avec les donateurs et autres États intéressés sur des questions liées à l'action humanitaire d'urgence; préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; il gère le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et sa composante prêts; mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; oriente le développement des politiques humanitaires en coordination avec les partenaires concernés; défend aux Nations Unies mêmes les principes humanitaires; et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général en matière humanitaire et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix à la planification et à la coordination des activités menées par l'Organisation dans des situations de crise. Le Coordonnateur préside également le Comité exécutif des affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est secondé par un Sous-Secrétaire général qui fait également office de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence.
- 26.14 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'assure que les deux entités mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement; le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires; le Service de l'élaboration des politiques et des études, qui est responsable de l'exécution du sous-programme 1; la Division de la coordination et des interventions, qui est chargée du sous-programme 2; et le Service de la mobilisation et des systèmes d'information, qui est chargé du sous-programme 5. Le bureau de Genève comprend la Division de la coordination et des interventions, qui est chargée de l'exécution de certains volets du sous-programme 2; le Service des situations d'urgence, qui est chargé du sous-programme 4; et la Section de liaison du Comité permanent interorganisations et du Service de la mobilisation et des systèmes d'information, qui exécutent respectivement certains volets des sous-programmes 1 et 5. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, également situé à Genève et supervisé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, exécute le sous-programme 3.
- 26.15 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, dont le bureau est à New York, aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de

New York et Genève, ainsi qu'à faciliter la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et conseille le Coordonnateur sur toutes les questions relatives au mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il remplace le Coordonnateur en l'absence de celui-ci et le représente, au besoin, auprès des organes et organisations des Nations Unies et aux conférences tenues sous l'égide de l'Organisation.

- 26.16 Le Directeur du bureau de New York conseille le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général en ce qui concerne la direction, l'encadrement et l'administration de ce bureau et conseille également le Coordonnateur sur les questions relatives à la gestion du Département et aux relations avec les donateurs.
- 26.17 Le Directeur du bureau de Genève est responsable de la direction, de l'encadrement et de l'administration d'ensemble de ce bureau et conseille le Coordonnateur sur les questions relevant du bureau de Genève, en particulier en ce qui concerne la coordination sur le terrain. Le Directeur travaille en relation avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels européens, et représente au besoin le Coordonnateur. Il fait fonction de Président du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations. Le Service de liaison du Comité fait partie intégrante du bureau du Directeur.
- 26.18 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires appuie le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires dans ses fonctions de Président des deux comités. Il facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités en matière de mise au point de politiques, de questions opérationnelles et de mobilisation dans le secteur humanitaire. À Genève, le secrétariat du Comité permanent interorganisations fait partie intégrante du bureau du Directeur et fournit des services au Comité permanent, ainsi qu'à son groupe de travail et à ses sous-groupes de travail. Le secrétariat, installé à New York et à Genève, maintient la communication aux niveaux administratif et consultatif entre les membres; facilite les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de son groupe de travail et du Comité exécutif; veille au respect des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et contrôle leur application; et mène des activités de sensibilisation au nom du Comité permanent.
- 26.19 Le Comité permanent interorganisations se réunit 2 fois par an (1 fois à New York et 1 fois à Genève); son groupe de travail se réunit 4 fois par an (2 fois à Genève, 1 fois à New York et 1 fois à Rome); les sous-groupes de travail sur les références et les techniques se réunissent 20 fois par an (dans diverses villes); et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires se réunit 12 fois par an (à New York). En outre, les principaux membres du Comité exécutif se réunissent ponctuellement en groupe restreint, en fonction des besoins. Des réunions hebdomadaires des membres du Comité permanent se tiennent également tout au long de l'année, aussi bien à New York qu'à Genève.

Tableau 26.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Garantir l'exécution intégrale des mandats, ainsi que le respect des politiques et procédures de l'ONU, en ce qui concerne la gestion du programme de travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de ses ressources humaines et financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées	<p>a) i) Exécution des produits et services programmés dans les délais prévus</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 95 % 2006-2007 (estimation) : 98 % 2008-2009 (objectif) : 98 %</p> <p>ii) Recrutement et affectation, en temps voulu, du personnel nécessaire</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : taux d'occupation des postes de 95 % 2006-2007 (estimation) : taux d'occupation de 98 % 2008-2009 (objectif) : taux d'occupation de 98 %</p> <p>iii) Utilisation optimale des ressources</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 90 % des fonds autorisés dépensés 2006-2007 (estimation) : 93 % des fonds autorisés dépensés 2008-2009 (objectif) : 95 % des fonds autorisés dépensés</p>
b) Cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide	<p>b) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités, telles que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 10 activités 2006-2007 (estimation) : 12 activités 2008-2009 (objectif) : 15 activités</p>

Facteurs externes

26.20 Le programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire ainsi que les autres parties prenantes continuent d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Tableau 26.6

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	3 675,5	3 675,5	11	11
Autres objets de dépense	381,0	373,0	–	–
Total partiel	4 056,5	4 048,5	11	11
Fonds extrabudgétaires	9 946,9	21 530,7	24	36
Total	14 003,4	25 579,2	35	47

26.21 Le montant de 4 048 500 dollars prévu au titre du budget ordinaire permettra le maintien de 11 postes et le financement des voyages, afin de répondre aux situations d'urgence complexes et aux catastrophes naturelles.

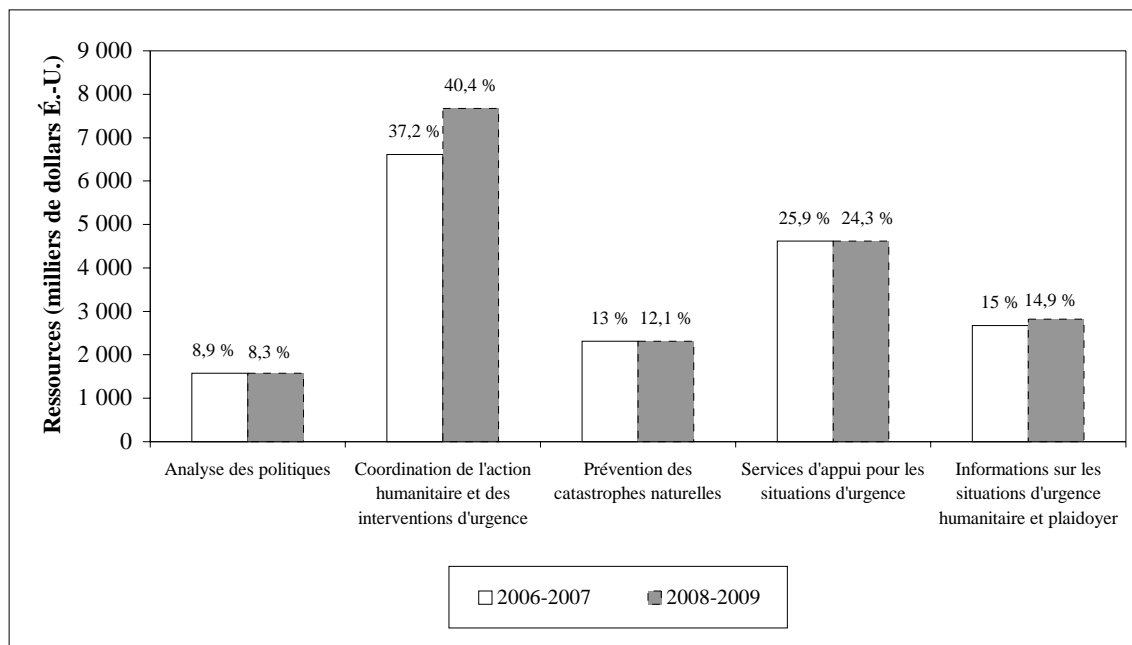
B. Programme de travail

Tableau 26.7

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Analyse des politiques	1 579,3	1 579,3	4	4
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	6 614,7	7 671,7	24	27
Prévention des catastrophes naturelles	2 310,0	2 310,0	–	–
Services d'appui pour les situations d'urgence	4 616,3	4 616,3	10	10
Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	2 671,2	2 824,0	10	10
Total partiel	17 791,5	19 001,3	48	51
Fonds extrabudgétaires	307 125,5	322 581,8	890	931
Total	324 917,0	341 583,1	938	982

Ressources nécessaires, par sous-programme



Sous-programme 1

Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 579 300 dollars

- 26.22 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études, à New York.
- 26.23 Le Service continuera de mettre au point un programme d'action humanitaire en dégagant les nouvelles tendances et en rendant compte de l'évolution de la situation sur le plan humanitaire afin de définir, à l'intention des organismes humanitaires, des positions de politique générale harmonisées fondées sur le droit international humanitaire, les principes humanitaires, notamment ceux consacrés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182, et les droits de l'homme.
- 26.24 Le Service conduira également l'élaboration de mesures, de directives et d'instruments d'analyse interorganisations. Il établira des aide-mémoire et des outils de diagnostic à l'intention des acteurs politiques, tels que les États Membres et les agents de maintien de la paix, qui les utiliseront durant la gestion des crises pour veiller à ce que soient prises en compte les préoccupations humanitaires essentielles. Il participera aussi à l'élaboration de programmes de formation et d'instructions permanentes destinés à permettre au personnel humanitaire et aux autres intervenants dans les situations d'urgence de se tenir au courant des principales politiques, méthodes et procédures humanitaires et d'être en mesure de les appliquer avec souplesse et discernement dans divers contextes. Enfin, il contribuera au recensement des pratiques optimales et des idées novatrices qui devraient être diffusées largement en vue d'informer et d'orienter dans les domaines des politiques, des décisions pratiques et de la gestion des crises.
- 26.25 Le Service appuiera et favorisera les efforts des gouvernements des pays touchés, sur leur demande, et ceux d'autres organismes, avec l'approbation du gouvernement intéressé, afin d'aider

et de protéger les déplacés. Un soutien sera apporté à la mise en place de moyens efficaces pour planifier la gestion du passage de la phase des secours à celle de la reconstruction et du développement. Le secrétariat du Comité permanent interorganisations appuiera le Comité dans ses efforts de coordination de l'action internationale engagée pour faire face aux crises humanitaires.

Tableau 26.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel, en élaborant un cadre structuré d'action et d'orientation

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coordination, au sein du système des Nations Unies, de l'action engagée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence	<p>a) Nombre d'accords adoptés par le Comité permanent interorganisations en ce qui concerne les normes visant à améliorer les mécanismes et les structures de coordination au Siège et sur le terrain</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 4 accords 2006-2007 (estimation) : 4 accords 2008-2009 (objectif) : 6 accords</p>
b) Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement	<p>b) Nombre de recommandations découlant des évaluations interorganisations appliquées par les organismes humanitaires</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Recommandations appliquées (en pourcentage) 2004-2005 : 68 % 2006-2007 (estimation) : 70 % 2008-2009 (objectif) : 75 %</p>
c) Amélioration de la capacité des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies et des dispositions générales qu'ils prennent, à la demande des gouvernements, dans le domaine de la protection des civils	<p>c) i) Nombre de coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires formés à l'application des directives relatives à la protection des civils</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 10 2006-2007 (estimation) : 30 2008-2009 (objectif) : 60</p> <p>ii) Augmentation du nombre de coordonnateurs des opérations humanitaires et de coordonnateurs résidents des Nations Unies formés à la protection des civils</p>

Mesure des résultats

2004-2005 : 10

2006-2007 (estimation) : 30

2008-2009 (objectif) : 60

Facteurs externes

- 26.26 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si tous les responsables dans les domaines humanitaire, politique et du développement parviennent à un consensus tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits

26.27 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions d'information informelles des Deuxième et Troisième Commissions (2); séances plénières (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (2);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : exposés aux comités des sanctions sur l'établissement de régimes des sanctions mieux ciblés et l'amélioration de l'efficacité des procédures d'exemption (1); réunions d'information informelles à l'intention des États Membres (2); séances du Conseil (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents et notes d'information sur de grandes questions humanitaires; contributions aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité;
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Support technique : directives sur les pratiques optimales en ce qui concerne le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme à l'intention des services humanitaires; rapports sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les interventions humanitaires dans le cadre des efforts de coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence; études de stratégie, analyses des politiques et notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur l'interaction entre les différentes composantes des interventions de l'ONU en cas de crise (politique, assistance et droits de l'homme);
 - ii) Missions humanitaires : évaluation de la coordination stratégique de l'action de l'ONU et de son intégration aux efforts déployés dans les domaines politique, du maintien de la

paix et de l'assistance; évaluation de la protection des principes humanitaires dans le cadre de certaines crises pluridimensionnelles; assistance aux comités des sanctions en vue de l'établissement de régimes des sanctions mieux ciblés et de l'amélioration de l'efficacité des procédures d'exemption; évaluations interorganisations et offre d'une assistance pour appuyer et promouvoir les efforts des gouvernements afin de protéger les personnes déplacées; analyse de l'expérience acquise lors des interventions de l'Organisation des Nations Unies à la suite des récentes catastrophes naturelles et des liens entre les secours et les activités de développement après une catastrophe naturelle; étude multinationale des capacités de suivi et d'évaluation stratégiques des programmes humanitaires au moyen de la procédure d'appel global et d'autres outils et processus de planification;

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers, notamment par l'établissement et l'actualisation régulière de modules de formation interorganisations pour offrir une aide humanitaire à toutes les populations qui en ont besoin.

Tableau 26.9

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 393,4	1 393,4	4	4
Autres objets de dépense	185,9	185,9	–	–
Total partiel	1 579,3	1 579,3	4	4
Fonds extrabudgétaires	6 794,9	8 129,4	14	14
Total	8 374,2	9 708,7	18	18

- 26.28 Le montant de 1 579 300 dollars permettra le maintien de quatre postes dans le cadre du sous-programme et celui des ressources non affectées à des postes (consultants et voyages).

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire
et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 671 700 dollars

- 26.29 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions à New York et Genève.
- 26.30 La Division s'emploiera à améliorer la coordination des interventions humanitaires et des secours en cas de catastrophe, en facilitant l'articulation des politiques de l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophe ou d'urgence, et en apportant un appui aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire et aux groupes de coordination sur le terrain.
- 26.31 Bien que la consolidation de la Division de la coordination et des interventions intervenue durant l'exercice 2004-2005 ait eu pour effet d'améliorer la capacité du Bureau de la coordination des

affaires humanitaires de s'attaquer aux défis de plus en plus nombreux qu'il doit relever pour coordonner l'assistance humanitaire dans des situations d'urgence complexes et en cas de catastrophe naturelle, un renforcement de la coordination s'impose tout particulièrement dans les régions fragilisées par un ensemble de menaces, comme celles posées par les conflits, la sécheresse, les catastrophes mettant en danger l'environnement ou le VIH/sida. Le bureau de New York s'occupe essentiellement de toutes les interventions d'urgence opérationnelles en cas de situation d'urgence complexe et de catastrophe naturelle. La Division continuera à œuvrer à un renforcement sur le terrain des capacités de déploiement rapide et d'appui à la préparation en prévision des catastrophes et elle s'emploiera à élargir le rôle du Bureau en matière de soutien aux personnes déplacées, à partir du bureau de Genève.

- 26.32 La Division de la coordination et des interventions fournira quotidiennement des analyses et des avis sur les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles, grâce aux liens qu'elle a établis à l'échelle mondiale avec les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs de l'action humanitaire et les groupes de coordination sur le terrain du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La Division apportera également son appui aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs humanitaires locaux afin d'assurer efficacement la coordination sur le terrain. En outre, elle suivra toutes les délibérations du Conseil de sécurité portant sur des questions ayant une incidence sur les opérations humanitaires et y apportera sa contribution; représentera le Bureau devant les instances interinstitutions et interdépartementales de l'ONU qui examinent les questions concernant la gestion des crises; soumettra des analyses et des recommandations au Comité exécutif pour les affaires humanitaires et à d'autres comités exécutifs de l'ONU; aidera les pays exposés à des crises à mieux se préparer en apportant son appui à la planification de mesures d'urgence; conduira des missions d'évaluation interinstitutions ou interdépartementales, ou y participera; et offrira en temps voulu aux organismes des Nations Unies des informations et des conseils concernant les activités d'aide humanitaire, en appliquant rigoureusement les principes directeurs énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale ainsi que les droits de l'homme.
- 26.33 La Division apportera également son appui aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs humanitaires locaux afin d'assurer efficacement la coordination sur le terrain; renforcera la coopération entre les pays offrant leur aide et les pays bénéficiaires pour mobiliser et coordonner rapidement l'aide internationale destinée aux pays se trouvant dans une situation d'urgence; déclenchera des mécanismes internationaux d'intervention en cas de catastrophe afin de faciliter l'acheminement des secours internationaux; apportera son concours aux États Membres et aux réseaux internationaux d'intervention en vue d'améliorer la coordination des activités de gestion des crises; facilitera, s'il y a lieu, la planification stratégique sur le terrain pour les plans d'action humanitaire communs de l'ONU; lancera des appels pour solliciter l'aide de la communauté des donateurs en faveur des opérations humanitaires menées par le système des Nations Unies et ses partenaires; améliorera les services fournis aux bureaux extérieurs par une plus grande participation à la structure interinstitutions et à la gestion des conseillers s'occupant des interventions régionales en cas de catastrophe; renforcera les partenariats en assurant un suivi efficace et systématique de l'application des politiques et des programmes; participera à l'examen des questions relatives à la sécurité d'accès; et analysera les situations d'urgence et les enseignements qui peuvent en être tirés de manière à améliorer encore le processus d'élaboration de programmes, de politiques et de directives en matière d'interventions d'urgence.
- 26.34 La Division participera activement à la mise en œuvre de la réforme humanitaire lancée en 2005 en vue de : a) améliorer la prévisibilité des fonds pouvant être dégagés pour intervenir sans retard dans les situations de crise nouvelles ou qui s'aggravent rapidement, en particulier au moyen du nouveau Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires; b) renforcer la capacité d'intervention en établissant un système de chefs de file dans les secteurs d'activité où l'on a

clairement décelé des lacunes; et c) renforcer le dispositif des coordonnateurs humanitaires afin de mieux appuyer les actions de coordination sur le terrain.

Tableau 26.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à la cohérence et à la rapidité de l'action humanitaire afin d'alléger les souffrances humaines à la suite des catastrophes naturelles et dans les situations d'urgence complexes

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Fourniture d'un appui rapide et coordonné à l'ensemble des organismes opérationnels des Nations Unies qui participent aux interventions humanitaires d'urgence

a) Établissement de mécanismes efficaces de coordination des ressources sur le terrain et au Siège

Mesure des résultats

Délai de mise en place de mécanismes efficaces de coordination des ressources dès le début d'une situation d'urgence

2004-2005 : 5 jours

2006-2007 (estimation) : 5 jours

2008-2009 (objectif) : 5 jours

b) Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités humanitaires

b) i) Accroissement de la part des contributions affectée par les donateurs aux besoins déterminés dans la procédure d'appel global

Mesure des résultats

2004-2005 : 58 %

2006-2007 (estimation) : 65 %

2008-2009 (objectif) : 75 %

ii) Accroissement de la part des contributions non réservée à une utilisation particulière, et donc de la souplesse de financement

Mesure des résultats

Contributions non réservées à une utilisation particulière

2004-2005 : 35 %

2006-2007 (estimation) : 50 %

2008-2009 (objectif) : 60 %

c) Progrès accomplis sur le plan de la prise en compte des besoins particuliers des femmes et des enfants dans les stratégies relatives aux interventions d'urgence

d) Les activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies sont dûment coordonnées et combinées avec des initiatives politiques, des mesures de sécurité et des opérations de maintien de la paix

e) Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires dans les pays se trouvant en situation d'urgence nouvelle ou prolongée

c) Accroissement du pourcentage de cas dans lesquels les besoins des femmes et des enfants sont effectivement pris en compte dans le cadre des plans d'action humanitaire communs

Mesure des résultats

2004-2005 : 60 %

2006-2007 (estimation) : 80%

2008-2009 (objectif) : 100 %

d) i) Nombre d'initiatives politiques, de mesures de sécurité, d'opérations de maintien de la paix tenant compte des perspectives humanitaires, notamment de la note d'orientation du Secrétaire général sur les missions intégrées en date du 9 février 2006

Mesure des résultats

2004-2005 : 5 initiatives

2006-2007 (estimation) : 10 initiatives

2008-2009 (objectif) : 15 initiatives

ii) Nombre de plans d'urgence actualisés pour les équipes de pays des Nations Unies

Mesure des résultats

2004-2005 : 25

2006-2007 (estimation) : 31

2008-2009 (objectif) : 40

e) i) Montant moyen des ressources du Fonds reçues et disponibles pour répondre aux crises humanitaires

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 400 millions de dollars

2008-2009 (objectif) : 500 millions de dollars

ii) Les bureaux extérieurs peuvent disposer rapidement des ressources du Fonds pour intervenir en cas de crise humanitaire

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 72 heures

2008-2009 (objectif) : 72 heures

iii) Besoins et programmes prioritaires approuvés financés en temps voulu par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Mesure des résultats

Nombre de pays dans lesquels le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a financé des projets prioritaires

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 40

2008-2009 (objectif) : 45

f) Mobilisation et coordination dans les délais voulus de l'aide internationale apportée aux pays touchés par des catastrophes naturelles

f) L'aide internationale et les secours internationaux, dûment coordonnés, sont fournis aux pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'aide

Mesure des résultats

2004-2005 : 48 heures

2006-2007 (estimation) : 48 heures

2008-2009 (objectif) : 48 heures

Facteurs externes

- 26.35 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) les travailleurs humanitaires ont plein accès aux zones sinistrées; et c) les autorités et les partenaires humanitaires font preuve d'esprit de coopération.

Produits

26.36 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Troisième Commission (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur des situations et questions d'urgence complexes dans le cadre des mandats en vigueur (10);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, déclarations et notes de synthèse (100); contributions (composante humanitaire) aux rapports du Secrétaire général au Conseil (80);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : appels globaux interorganisations à la communauté des donateurs en faveur de pays ou régions donnés en situation d'urgence humanitaire (40);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents d'information sur la procédure d'appel global;
 - iii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs et réunions d'information informelles et consultations avec les États Membres sur des situations d'urgence complexes données et sur le financement de l'aide humanitaire (30); consultations régulières avec les gouvernements des pays touchés, les donateurs, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions, sur l'aide de la communauté internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire (30);
 - iv) Support technique : notes d'orientation à l'intention des coordonnateurs de l'aide humanitaire sur de grandes questions qu'ils ont soulevées dans leurs rapports périodiques au Coordonnateur des secours d'urgence (24); notes sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans divers pays pour aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans ses efforts de mobilisation et de plaidoyer (10); rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (24); rapports et notes d'information sur les situations d'urgence complexes particulières et les questions de financement à l'intention du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire et d'autres assemblées de donateurs (20); rapports ou notes d'information sur des situations d'urgence complexes particulières à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Conseil de direction et du Cabinet du Secrétaire général (100); rapports de situation et appels d'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou d'éco-urgence; tenue à jour régulière de la liste des candidats aux postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire;
 - v) Missions humanitaires : évaluations humanitaires et élaboration de stratégies pour examiner les besoins humanitaires et concevoir des stratégies d'intervention appropriées (50); évaluations interorganisations et élaboration de stratégies pour examiner les dispositifs de coordination sur le terrain (50);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : participation aux réunions du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la procédure d'appel global (4); réunions régulières et séances d'information avec des représentants du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (60); réunions régulières et séances d'information avec les représentants des membres du Comité permanent interorganisations et les organisations non gouvernementales sur des questions et des programmes

humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (60);

- vii) Documentation destinée aux réunions interorganisations : notes sur la situation de certains pays et sur certaines questions spécifiques à l'appui du Comité permanent interorganisations (15); notes sur la situation de certains pays à l'appui de l'Équipe du Cadre interinstitutionnel de coordination et des équipes spéciales interdépartementales chargées de certains pays ou régions (15);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : formation et supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global;
- d) Administration et contrôle (fonds extrabudgétaires) : traitements des dons provenant du Fonds central d'intervention en cas de situation d'urgence nouvelle ou prolongée.

Tableau 26.11

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	6 234,1	7 303,1	24	27
Autres objets de dépense	380,6	368,6	–	–
Total partiel	6 614,7	7 671,7	24	27
Fonds extrabudgétaires	239 941,0	209 470,8	770	744
Total	246 555,7	217 142,5	794	771

26.37 Le montant demandé de 7 303 100 dollars correspond à une augmentation de 1 069 000 dollars et permettra de maintenir 24 postes et d'en créer 3 (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pour la coordination des mesures d'intervention humanitaire en cas de situation d'urgence complexe ou de catastrophe naturelle. Ces dernières années, les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes, plus destructrices et plus coûteuses, tant en vies humaines que du point de vue économique, en particulier dans les pays en développement, où elles se soldent par un grave recul en matière de développement. Le Bureau a donc vu la demande de services de coordination considérablement augmenter et il a été amené à doubler le nombre de ses antennes, qui est passé de 20 en 1997 à 43 dans le monde entier. La création de nouveaux postes devrait permettre de renforcer les activités en matière de coordination de l'aide humanitaire sur le terrain, ainsi que d'améliorer la capacité du Bureau d'exercer ses principales fonctions et de répondre avec efficacité aux demandes d'intervention en cas de catastrophe. L'augmentation du montant prévu pour les postes tient à l'effet-report de la création de quatre postes d'administrateur (2 P-4 et 2 P-3) pendant l'exercice biennal 2006-2007 et à la proposition de créer trois postes d'administrateur.

26.38 Un montant de 368 600 dollars est demandé au titre des dépenses autres que les postes pour financer les services de consultants et les frais de voyage, ce qui représente une diminution de

50 000 dollars, à la rubrique voyage, du montant jugé nécessaire compte tenu de l'évolution des dépenses.

Sous-programme 3 **Prévention des catastrophes naturelles**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 310 000 dollars

- 26.39 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.
- 26.40 Par sa résolution 54/219, l'Assemblée générale a créé le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ainsi que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes qui sont des arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le secrétariat de la Stratégie internationale et ses activités sont exclusivement financés au moyen de fonds extrabudgétaires.
- 26.41 Les activités de ce sous-programme, à savoir la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, y compris le Programme de formation à la gestion des catastrophes, ont été transférées en 1998, ainsi que les ressources nécessaires, versées sous la forme d'une subvention, dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B. Dans cette restructuration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a conservé la responsabilité des activités se rapportant à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.
- 26.42 La Stratégie internationale de prévention des catastrophes est une plate-forme multidisciplinaire et multipartite qui doit permettre aux sociétés d'améliorer leur capacité de résistance face aux catastrophes naturelles, technologiques et environnementales et de réduire les pertes qu'elles entraînent sur les plans humain, économique, social et environnemental. Elle a été lancée par l'Assemblée générale, à la fin de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, par sa résolution 54/219. Un large éventail d'organismes des Nations Unies et de partenaires internationaux participent à sa mise en œuvre, en coopération avec les gouvernements et la société civile. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes centralise, au sein du système des Nations Unies, la coordination de la prévention des catastrophes et met en synergie les activités de prévention des catastrophes du système des Nations Unies et des organisations régionales.
- 26.43 Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes), adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, énonce des objectifs stratégiques, des priorités et des activités de mise en œuvre et de suivi. L'adoption de ce cadre d'action a suscité une forte mobilisation et un nouvel élan en faveur de l'action parmi tous les partenaires, en particulier les États Membres. Le sous-programme a été recentré de manière à tenir compte des dispositions qui figurent dans le Cadre d'action et à assurer la fourniture d'un appui efficace pour la Stratégie.
- 26.44 Le sous-programme s'appuiera sur une double stratégie pour atteindre son objectif tout en accordant l'attention nécessaire à l'orientation des activités des deux organisations participantes, à savoir le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le PNUD. Le secrétariat de la Stratégie continuera de tenir son rôle de facilitateur et d'intermédiaire désintéressé pour ce qui concerne la coordination des politiques, les actions de sensibilisation, la fourniture d'informations, la pénétration régionale et la mobilisation de ressources. Il favorisera à tous les niveaux la cohérence et l'action collective dans la mise en œuvre du Cadre d'action, en particulier

au sein du système des Nations Unies, et continuera de promouvoir la réduction des risques et de favoriser l'engagement dans cette voie, tout en renforçant sa présence régionale afin de collaborer étroitement avec les partenaires régionaux.

Tableau 26.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Montrer la voie et créer des partenariats dans l'optique d'une réduction de la vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles et améliorer l'efficacité de l'action internationale menée pour en atténuer les conséquences

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Accroissement de la capacité des pays de réduire les risques de catastrophe

a) i) Accroissement du nombre de cadres et de politiques de développement adoptés au niveau national qui comportent des éléments d'évaluation des risques de catastrophe

Mesure des résultats

2004-2005 : néant

2006-2007 (estimation) : 3 cadres et politiques

2008-2009 (objectif) : 5 cadres et politiques

ii) Augmentation du nombre de pays adoptant un programme national de mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe

Mesure des résultats

2004-2005 : 20 pays

2006-2007 (estimation) : 30 pays

2008-2009 (objectif) : 40 pays

b) Accroissement de la sensibilisation au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et de l'engagement à le mettre en œuvre

b) i) Augmentation du nombre de pays, d'organisations régionales et internationales et d'autres parties prenantes qui rendent compte des progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

Mesure des résultats

2004-2005 : 0 pays

2006-2007 (estimation) 20 pays

2008-2009 (objectif) : 60 pays

ii) Nombre de mécanismes et de plateformes de coordination mis en place au niveau national

Mesure des résultats

2004-2005 : 30

2006-2007 (estimation) : 50

2008-2009 (objectif) : 60

	<p>iii) Nombre de pays dans lesquels fonctionnent des mécanismes nationaux de coordination efficaces</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 30 2006-2007 (estimation) : 50 2008-2009 (objectif) : 60</p>
c) Renforcement de la capacité des pays de planifier à tous les niveaux les opérations de relèvement à la suite d'une catastrophe	<p>c) i) Augmentation du nombre de produits de renforcement du savoir (outils, méthodes, études de cas et programmes de formation) mis en œuvre par les gouvernements et les autres acteurs compétents</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 2 produits 2006-2007 (estimation) : 10 produits 2008-2009 (objectif) : 20 produits</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays introduisant des mesures de prévention des catastrophes dans les opérations de relèvement après une catastrophe</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 15 pays 2006-2007 (estimation) : 20 pays 2008-2009 (objectif) : 25 pays</p>
d) Renforcement de l'appui apporté par les donateurs aux programmes et projets de prévention des catastrophes et de relèvement	<p>d) Nombre total d'activités de prévention des risques de catastrophe financées par l'ensemble des parties prenantes</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Nombre de programmes/projets 2004-2005 : 11 2006-2007 (estimation) : 16 2008-2009 (objectif) : 25</p>

Facteurs externes

- 26.45 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions régionales et organisations non gouvernementales); b) des stratégies de prévention des catastrophes sont adoptées; et c) des contributions volontaires suffisantes sont versées au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

Produits

26.46 Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (2); séances de la Deuxième Commission (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (4);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution à l'établissement de rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire (2); rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport biennal sur l'évaluation des risques au niveau mondial (situation en matière de vulnérabilité, évolution des risques et progrès réalisés sur le plan de la réduction des risques de catastrophe) (1); sélection bimestrielle d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (12); lettres d'information périodiques pour trois régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie) (6);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : élaboration d'un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience sur la réduction des risques de catastrophe; publication de pochettes de documentation à l'intention des médias et de dossiers d'information destinés au public;
 - iii) Manifestations spéciales : célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre, appuyée par la campagne mondiale biennale de sensibilisation sur la santé et l'amélioration de la sécurité dans les hôpitaux (thème retenu pour l'exercice 2008-2009); Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe (organe successeur de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention des catastrophes) (1); prix Sasakawa-ONU, décerné en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes; conférences ou ateliers thématiques sur les catastrophes et le développement; les indicateurs concernant la prévention des catastrophes, la réduction de leurs effets, la vulnérabilité et le changement climatique; l'alerte rapide; et la gestion et l'évaluation des risques de catastrophe auxquels sont exposées les zones urbaines;
 - iv) Supports techniques : fiches d'information sur les activités liées à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et des questions thématiques (alerte rapide et relèvement, notamment); directives relatives à la planification nationale des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes; directives relatives à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et aux indicateurs de suivi; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et à la planification

devant être utilisées dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; site PreventionWeb; système de gestion de l'information sur la prévention des risques de catastrophe fondé sur les réseaux d'échange de connaissances; base de données d'expérience et d'initiatives en matière de prévention des catastrophes; portails d'accès au site Web sur la prévention des catastrophes; outils de création de réseaux électroniques; rapports intérimaires issus des réunions de groupes d'experts et de groupes de travail sur les indicateurs de risque, de parité des sexes, de vulnérabilité, d'alerte rapide et d'impact et leur évaluation; publications sur les évaluations réalisées, les enseignements tirés et les exemples de pratiques optimales en matière de prévention des catastrophes et de relèvement; supports de formation pour l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes (ancien Programme de formation à la gestion des catastrophes); évaluation des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et outils et méthodes multirisques;

- v) Séminaires destinés aux utilisateurs externes : participation au ProVention Consortium et aux travaux de ses groupes spéciaux thématiques sur la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques;
 - vi) Ressources audiovisuelles : brochures et supports pédagogiques : jeu vidéo sur la réduction des risques de catastrophes, vidéothèque;
 - vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : promotion et coordination par le PNUD des conférences pour les annonces de contributions au nom des gouvernements nationaux pour le relèvement et la reconstruction après les grandes catastrophes;
 - viii) Contribution à l'élaboration de produits communs : programme de travail biennal mondial du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour une réduction efficace des risques de catastrophe à tous les échelons (en s'appuyant sur le Cadre d'action de Hyogo);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : exécution de la planification nationale des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes naturelles; coordination et planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : consultations régionales et ateliers nationaux à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes; formation du personnel des bureaux de pays du PNUD à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; formation à la planification du relèvement;
 - iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles; évaluation des programmes nationaux; évaluation des programmes régionaux; appui au programme pour le relèvement en cas

de catastrophe naturelle majeure; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

Tableau 26.13

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 310,0	2 310,0	–	–
Total partiel	2 310,0	2 310,0	–	–
Fonds extrabudgétaires	17 275,3	53 712,5	20	61
Total	19 585,3	56 022,5	20	61

26.47 Le montant de 2 310 000 dollars permettra de continuer à verser la subvention allouée au PNUD.

Sous-programme 4

Services d'appui pour les situations d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 616 300 dollars

26.48 Ce sous-programme sera exécuté par le Service des interventions d'urgence de Genève.

26.49 Un appui sera apporté de la façon suivante aux pays touchés par des catastrophes : renforcement des mécanismes d'intervention d'urgence; promotion d'une plus grande participation des pays en développement et des pays exposés aux catastrophes aux réseaux d'intervention d'urgence; développement et renforcement des capacités d'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires; et amélioration des mécanismes, instruments et procédures de mobilisation et de coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. L'appui se traduira également par une participation accrue des pays bénéficiaires et donateurs potentiels, dans le cadre d'une démarche régionale, et des organismes des Nations Unies, à certaines activités, notamment à des programmes de formation et d'entraînement et à des activités de renforcement des capacités destinées à préparer les bénéficiaires aux interventions.

26.50 L'accent sera mis sur la diffusion rapide de l'information concernant la situation dans les pays touchés par des situations d'urgence ou des catastrophes. On veillera également à mieux recenser et prendre en compte durant la phase d'intervention les conséquences écologiques graves des catastrophes, et à renforcer la coordination dans le domaine de la logistique humanitaire en élargissant la coopération avec les partenaires concernés.

Tableau 26.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents technologiques

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Mobilisation rapide des mécanismes et outils internationaux d'intervention d'urgence pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire internationale vers les victimes des catastrophes et des situations d'urgence, notamment le recensement des ressources nécessaires et la diffusion rapide de l'information	a) L'aide et les ressources internationales sont fournies aux pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'assistance <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 48 heures 2006-2007 (estimation) : 48 heures 2008-2009 (objectif) : 48 heures
b) Renforcement de la capacité et de la préparation des réseaux et partenariats nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes afin de faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence	b) Augmentation du nombre de réseaux et de partenariats nationaux et internationaux ayant les moyens de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 5 réseaux et partenariats 2006-2007 (estimation) : 10 réseaux et partenariats 2008-2009 (objectif) : 12 réseaux et partenariats
c) Plus grande prise en compte des problèmes selon les sexes dans les rapports d'évaluation des catastrophes et les documents d'appel	c) Pourcentage de rapports de situation publiés à l'occasion des catastrophes faisant état des incidences selon les sexes <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 70 % 2006-2007 (estimation) : 80 % 2008-2009 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

- 26.51 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent et/ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; et d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

- 26.52 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions plénières et les séances de la Troisième Commission (2);

- ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure annuelle récapitulant les activités de secours consécutives aux catastrophes; rapport annuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie);
 - ii) Supports techniques : rapport bisannuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible; gestion et enrichissement de la base de données recensant les ressources militaires et de protection civile, les ressources environnementales et autres; gestion et enrichissement de l'annuaire sur le Web du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage; manuels et directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile; actualisation des manuels, des directives et des modules de formation ayant trait à la coordination sur le terrain des secours humanitaires et à la gestion des catastrophes de manière à mieux prendre en compte les perspectives sexospécifiques;
 - iii) Missions humanitaires : missions ayant pour objet de tirer l'enseignement de la situation après les catastrophes; missions de planification préalable des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes;
 - iv) Promotion des instruments juridiques : promotion des activités relatives à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des réunions de son comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage; organisation de séminaires en Afrique, en Asie, en Europe et dans les Amériques sur la gestion des catastrophes et/ou participation à ces séminaires; cours de formation à l'intention du personnel militaire et de protection civile sur les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes; organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention; planification d'exercices de coopération avec le personnel militaire et de protection civile, et participation à ces exercices ainsi qu'à des exercices de recherche et de sauvetage en milieu urbain;
- d) Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Administration et gestion d'ensemble : appui à six bureaux régionaux et deux conseillers sur le terrain concernant les interventions en cas de catastrophe;
 - ii) Services centraux d'appui : gestion et reconstitution des stocks de secours disponibles (autres qu'alimentaires et médicaux) à l'entrepôt de Brindisi; et octroi aux pays touchés par une catastrophe d'aides financières d'urgence.

Tableau 26.15

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 901,3	2 901,3	10	10
Objets de dépense autres que les postes	1 715,0	1 715,0	–	–
Total partiel	4 616,3	4 616,3	10	10
Fonds extrabudgétaires	12 763,1	13 878,8	19	22
Total	17 379,4	18 495,1	29	32

- 26.53 Le montant de 2 901 300 dollars doit permettre de financer le maintien de 10 postes. Les ressources prévues au titre d'autres rubriques, d'un montant de 1 715 000 dollars, doivent permettre de financer l'emploi de consultants, les voyages et les aides financières d'urgence pour parer aux besoins les plus urgents des populations touchées pour lesquels les ressources nationales sont insuffisantes, en attendant l'intervention de la communauté des bailleurs de fonds internationaux.

Sous-programme 5

Activités d'information sur les urgences humanitaires et de mobilisation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 824 000 dollars

- 26.54 Le sous-programme sera exécuté par le Service de la mobilisation et des systèmes d'information à New York et par ses bureaux satellites à Genève et sur le terrain.
- 26.55 Le Service continuera d'harmoniser et d'unifier les fonctions de gestion de l'information au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de renforcer ses capacités d'analyse de l'information, en particulier sur le terrain, d'améliorer encore l'échange d'éléments d'information entre ses partenaires humanitaires et d'appliquer un plan stratégique de mobilisation. Il renforcera les partenariats avec les départements et organes de l'ONU, les organisations non gouvernementales, les États Membres, les organisations régionales et d'autres parties intéressées afin d'accroître l'engagement et l'appui en faveur de l'action humanitaire dans le monde entier. Il renforcera également les capacités d'information et de communication avec les médias au Siège et sur le terrain et mènera des campagnes d'information, en coopération avec ses partenaires, pour appeler l'attention sur certaines crises et questions humanitaires.
- 26.56 Le Service diffusera rapidement des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles de l'heure afin d'informer les décideurs et d'appuyer l'action humanitaire sur le terrain. Il renforcera les moyens mis en place pour recueillir, analyser, diffuser et partager l'information concernant les questions humanitaires en étendant les réseaux et la couverture.

- 26.57 Le Service fournira par ailleurs au plus tôt des renseignements sur les mesures de prévention et de préparation, et continuera à fournir des services de secrétariat et un soutien technique au cadre interinstitutions des Nations Unies pour les équipes de coordination.

Tableau 26.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Défendre efficacement les principes humanitaires au nom des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence, et renforcer les systèmes servant à diffuser sans retard des renseignements fiables permettant de prendre des décisions et d'organiser des interventions

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Une plus grande prise de conscience des principes et des problèmes humanitaires et un plus grand intérêt pour ces questions

a) Les médias rendent davantage compte des principes et des activités humanitaires

Mesure des résultats

i) Nombre d'interviews sollicitées par les médias auprès de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet des principes et des activités humanitaires

2004-2005 : 150
2006-2007 (estimation) : 200
2008-2009 (objectif) : 250

ii) Nombre de demandes de renseignements adressées au Bureau de la coordination des affaires humanitaires par les médias au sujet des principes et des activités humanitaires

2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 300
2008-2009 (objectif) : 600

b) Communication en temps voulu d'informations précises et utiles sur les urgences humanitaires

b) i) Augmentation du nombre d'utilisateurs (d'abonnés) des renseignements diffusés au moyen du Réseau régional intégré d'information

Mesure des résultats

(Nombre d'abonnés par an)

2004-2005 : 30 000
2006-2007 (estimation) : 50 000
2008-2009 (objectif) : 70 000

ii) Augmentation du nombre de consultations des renseignements diffusés sur le site ReliefWeb

Mesure des résultats

(Millions de pages consultées par an)

2004-2005 : 30

2006-2007 (estimation) : 35

2008-2009 (objectif) : 40

iii) Recours accru à des mécanismes interinstitutionnels d'alerte ou d'action rapide, entraînant une augmentation du nombre de plans établis par les équipes de pays des Nations Unies pour faire face aux situations d'urgence humanitaire

Mesure des résultats

(Pourcentage d'équipes de pays qui ont recours à de tels mécanismes)

2004-2005 : 50 %

2006-2007 (estimation) : 70 %

2008-2009 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

- 26.58 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées sous réserve que les organes intergouvernementaux, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres intervenants continuent d'appuyer son exécution.

Produits

26.59 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions plénières et les séances de la Troisième Commission (2);
 - ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions (1);
 - iii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de manifestations avec le Groupe des 77, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales aux fins de promouvoir les questions et préoccupations humanitaires; expositions sur les activités humanitaires à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques;
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise au point et actualisation de documents imprimés à l'appui de la mobilisation du public sur la coordination de l'action humanitaire;
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : lancement des appels globaux annuels; diffusion de communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire auprès des médias nationaux et internationaux;

- iv) Manifestations spéciales : organisation de réunions d'information humanitaire à l'intention de différents publics (par exemple, les représentants sur le terrain d'autres organisations);
- v) Supports techniques : exploitation et expansion du service de presse du Réseau régional intégré d'information en ce qui concerne les questions humanitaires; exploitation et expansion du Réseau mondial ReliefWeb et couverture en ligne 24 heures sur 24 des situations d'urgence humanitaire et des catastrophes; rapports d'alerte avancée; mise à jour des directives à appliquer sur le terrain en ce qui concerne les relations avec les médias; supports d'information à l'intention des acteurs humanitaires sur le terrain (par exemple, guides de terrain, cartes, renseignements logistiques);
- vi) Missions humanitaires : missions d'alerte rapide dans les pays exposés à une situation d'urgence complexe ou à une grande catastrophe naturelle; organisation de missions sur le terrain pour des représentants des médias et des porte-parole (parlementaires, par exemple);
- vii) Ressources audiovisuelles : réalisation et expansion du projet de sensibilisation par la radio mené par le Réseau régional intégré d'information, notamment en appuyant le renforcement des capacités des stations de radio locales;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs : conseils techniques sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services centraux d'appui : appui technique aux utilisateurs et formation à l'utilisation des ordinateurs et des logiciels.

Tableau 26.17

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 581,5	2 734,3	10	10
Autres objets de dépense	89,7	89,7	–	–
Total partiel	2 671,2	2 824,0	10	10
Fonds extrabudgétaires	30 351,2	35 885,9	71	88
Total	33 022,4	38 709,9	81	98

26.60 Le montant de 2 734 300 dollars demandé à la rubrique Postes, qui fait apparaître une augmentation de 152 800 dollars imputable à l'effet-report de la création d'un poste P-4 approuvée au cours de l'exercice biennal 2006-2007, doit permettre de financer le maintien de 10 postes. Le montant de 89 700 dollars demandé aux rubriques autres que les postes couvrira les dépenses afférentes aux consultants et aux voyages devant être effectués pour exécuter les activités au titre de ce sous-programme.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 640 000 dollars

- 26.61 Le Service administratif, qui se compose des services administratifs des bureaux de New York et Genève, aide le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines touchant au budget, aux finances, au personnel, à l'administration, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs.
- 26.62 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York supervise et coordonne l'administration d'ensemble des bureaux de New York et de Genève et des bureaux de pays. Outre les activités de contrôle dans le domaine des finances, des ressources humaines et de l'administration, le Service administratif aide le Coordonnateur des secours d'urgence à administrer le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant du bureau de New York et fournit un appui administratif aux antennes du Réseau régional intégré d'information du Bureau sur le terrain.
- 26.63 Le Bureau administratif de Genève aide le Directeur à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Il fournit un appui aux programmes de base du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève, aux projets financés par des fonds extrabudgétaires gérés à partir de Genève et aux bureaux de pays. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant du Bureau de Genève, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est le principal instrument de financement des activités du Bureau sur le terrain. Le Bureau administratif supervise également l'administration du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et fournit des services administratifs à la Division de l'action en faveur des personnes déplacées.
- 26.64 Durant l'exercice biennal 2008-2009, le Service administratif continuera d'aider l'équipe de direction à faire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires un bureau bien géré et bien administré, privilégiant les services et renforçant l'action humanitaire; il renforcera l'appui fourni aux opérations de terrain, principalement dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des opérations financières et du soutien logistique; il améliorera les capacités administratives du Bureau afin de mieux répondre aux situations d'urgence grâce à la simplification des procédures administratives; et il élaborera les instruments administratifs qui sont indispensables au bon déroulement des opérations menées par le Bureau. Le Service administratif continuera de s'employer à mettre en valeur les ressources humaines, en mettant l'accent sur les dispositions relatives à la mobilité sur le terrain et sur l'organisation du fichier de recrutement et les instructions connexes.

Tableau 26.18

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 541,7	1 541,7	7	7
Autres objets de dépense	3 176,3	3 098,3	–	–
Total partiel	4 718,0	4 640,0	7	7
Fonds extrabudgétaires	21 555,1	24 747,3	38	76
Total	26 273,1	29 387,3	45	83

26.65 Le montant de 1 541 700 dollars indiqué pour la rubrique Postes doit permettre de continuer à financer sept postes existants. La somme de 3 098 300 dollars indiquée pour la rubrique Autres objets de dépense, qui fait apparaître une diminution de 78 000 dollars liée à une réduction des dépenses au titre des services contractuels et des fournitures et accessoires, correspond à des frais de fonctionnement divers à financer pour permettre au Bureau de mener à bien les activités décrites plus haut.

Tableau 26.19

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5, vol. I, chap. II)

Le Comité recommande que le Bureau améliore la planification de ses ressources humaines pour éviter les vacances de poste prolongées dans ses services administratifs (par. 657).

Le Bureau a réduit la longueur des délais requis pour l'exécution des opérations de recrutement sur les postes vacants en ce qui le concerne, notamment en accélérant les entretiens et les évaluations. S'il y a des retards au niveau de l'approbation des affectations pour des fonctions financières ou administratives importantes, sa responsabilité n'est pas engagée.

Le Comité recommande que le Bureau procède à une refonte générale des procédures et systèmes de comptabilité qu'il applique en vue de réduire le volume des opérations faites à la main et de rationaliser le tout (par. 673).

Le Bureau suit les procédures comptables normalement applicables à l'ONU et utilise les codes articles qui sont employés pour la comptabilité dans le Système intégré de gestion, mais certaines opérations sont nécessaires pour effectuer des conversions entre les désignations du Bureau et celles du PNUD. En attendant la mise en place d'un nouveau système de comptabilité, les procédures manuelles en usage doivent être conservées. On procède actuellement à un examen d'ensemble des procédures et systèmes comptables en vigueur.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Le Comité recommande que le Bureau redouble d'efforts pour mettre en place le système de comptabilité financière, afin que celui-ci puisse être efficacement utilisé par ses bureaux extérieurs (par. 675).

Le Comité recommande que le Bureau fasse le nécessaire pour obtenir des relevés de tous les comptes bancaires ouverts en Indonésie et à Sri Lanka sur lesquels il exerce son contrôle et qu'il procède tous les mois à un rapprochement. Il recommande aussi que le Bureau obtienne du Secrétaire général adjoint à la gestion une approbation générale pour les comptes bancaires qui avaient été ouverts sans autorisation préalable et désigne officiellement les personnes qui seront chargées de la garde de la petite caisse en Indonésie et à Sri Lanka (par. 677).

Le Comité recommande que le Bureau veille, autant que possible, à respecter rigoureusement les dispositions des manuels des achats en ce qui concerne les appels d'offres, les spécifications des articles à acheter et l'examen des demandes d'achat et des commandes (par. 681).

Le Comité recommande que le Bureau se concerte avec les organismes participants en vue d'assurer la cohérence de la démarche retenue pour suivre les dépenses afférentes aux secours d'urgence (par. 691).

Le Comité recommande que le Bureau se mette en rapport avec les organismes participants pour rapprocher les chiffres saisis dans le système de suivi des dépenses et dans les bases de données sur l'aide des donateurs afin d'assurer une comptabilisation complète et exacte des dépenses (par. 695).

Le système de comptabilité financière a été mis au point et installé dans tous les bureaux extérieurs pour assurer l'accès aux informations sur la situation financière de leurs projets.

Tous les comptes bancaires des antennes du Bureau ont été fermés dans la mesure où elles n'ont pas de délégation de pouvoir leur permettant d'approuver des transactions financières et de gérer des comptes bancaires.

Un rappel a été adressé aux bureaux extérieurs sur la nécessité de respecter ces dispositions et leur respect est contrôlé lors des missions administratives effectuées dans les bureaux.

Le Bureau continue de se concerter avec les organismes des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence des données relatives aux dépenses comptabilisées à l'aide du système de suivi des dépenses.

Le Bureau se tient en rapport avec les organismes des Nations Unies et les donateurs pour améliorer les données relatives aux dépenses comptabilisées à l'aide du système de suivi des dépenses.

Le Comité recommande que le Bureau améliore la coordination entre les organismes participants afin que les données destinées au système de suivi des dépenses soient communiquées en temps utile (par. 698).

Le Comité recommande que le Bureau évalue systématiquement le comportement professionnel des membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et se serve de cette évaluation pour constituer les équipes d'intervention qu'il envoie dans une zone sinistrée (par. 709).

Le Comité recommande que le Bureau donne l'exemple pour assurer l'harmonisation des méthodes d'évaluation des besoins employées par les différents organismes des Nations Unies intéressés en cas d'urgence (par. 711).

Le Comité recommande que le Bureau mette à profit les enseignements tirés de l'exemple indonésien pour proposer un modèle institutionnel de coordination des activités lors du passage de la phase de secours d'urgence à celle du relèvement (par. 723).

Le Comité recommande que le Bureau élabore des solutions d'hébergement à moyen terme dans les cas où il décèle un hiatus entre les besoins temporaires et les besoins permanents (par. 730).

Le Comité recommande que le Bureau donne l'exemple pour assurer une coordination interorganisations efficace des secours d'urgence (par. 735).

Le Comité recommande que le Bureau entretienne des liens plus étroits avec les organismes chefs de file pour veiller à ce que l'aide fournie dans les

Le Bureau se tient en rapport avec les organismes des Nations Unies et les donateurs pour améliorer les données relatives aux dépenses comptabilisées à l'aide du système de suivi des dépenses.

La Section de la coordination des opérations sur le terrain fait établir un rapport analytique pour chaque mission créée à la suite d'une catastrophe, dans lequel leurs membres doivent répondre à des questionnaires individualisés. Une fois la mission achevée, elle organise une réunion ou une téléconférence avec tous les participants.

C'est le Comité permanent interorganisations qui devrait assurer la coordination pour l'application de cette recommandation, mais le Bureau s'efforce d'harmoniser les méthodes d'évaluation des besoins sous l'impulsion du Service de l'élaboration des politiques et des études, en collaboration avec la Division de la coordination et des interventions.

Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont effectué une mission conjointe dans la région pour évaluer le passage de la phase du secours d'urgence à celle du relèvement. Compte tenu des résultats de cette mission, un ensemble de directives a été publié.

Cette question a été réglée avec l'adoption du système de la direction groupée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dirige les groupes chargés de la coordination et de la gestion des camps et de l'hébergement d'urgence.

Le système de groupes a été mis en place en vue de renforcer les mécanismes de coordination sur le terrain.

Cette question est traitée par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations.

situations d'urgence soit d'une qualité acceptable (par. 737).

Le Comité recommande que le Bureau fasse en sorte qu'une stratégie antifraude et anticorruption commune soit adoptée par les divers organismes des Nations Unies intervenant dans les opérations de secours d'urgence (par. 739).

Bureau des services de contrôle interne [A/61/264 (Part I)]

Dans l'audit du bureau extérieur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Indonésie (AN2005/590/07), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a estimé que même si la coordination de l'aide humanitaire aux populations frappées par le tsunami avait été relativement efficace, il convenait de préciser les responsabilités en matière de soutien humanitaire. En affectant certaines de ses ressources à la phase de relèvement et de reconstruction, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires outrepassait peut-être son mandat. En outre, le montant des dépenses indiqué dans le système de suivi des dépenses ne pouvait être vérifié parce que le financement par le Bureau des opérations liées au tsunami n'était pas comptabilisé séparément. Il n'existait donc pas de moyen de contrôle efficace de ces dépenses. Le Bureau a accepté de prendre des mesures correctives dans les domaines mentionnés dans l'audit (par. 74).

L'audit du Fonds central autorenewable d'urgence (AN2005/590/04), effectué juste avant que l'Assemblée générale ne décide d'élargir considérablement le Fonds, a révélé qu'il s'écoulait un délai trop long entre une demande de fonds et le décaissement effectif de ces fonds (dans certains cas, jusqu'à 45 jours),

Cette question est traitée par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations.

Au début, un seul compte était utilisé pour toutes les activités liées à la catastrophe du tsunami. Par la suite, des projets et des bureaux extérieurs ont été créés pour les différents lieux d'activité et les dépenses ont été transférées du compte d'origine aux comptes des projets des pays correspondant à ces lieux d'activité. Toutes les dépenses ont été finalement imputées sur les comptes des projets appropriés.

Lorsqu'une documentation complète est présentée, les décaissements sont effectués dans un délai de 72 heures en moyenne. Toutefois, la Division de la coordination et des interventions doit parfois disposer d'un certain temps, notamment pour pouvoir mener des consultations avec les partenaires avant de recommander l'approbation des demandes de fonds.

ce qui n'était pas acceptable dans des situations d'urgence. Qui plus est, le BSCI a estimé que les dispositions prévues pour le contrôle et la communication de l'information concernant le Fonds élargi n'assuraient pas la transparence et la responsabilité voulues en ce qui concerne l'utilisation de ses ressources (par. 75).

Dans l'audit de gestion des ressources humaines dans les bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (AN2005/590/03), le BSCI est parvenu à la conclusion générale qu'il fallait modifier radicalement la gestion des ressources humaines pour appuyer de manière efficace et rationnelle les opérations hors Siège. La gestion des ressources humaines du Bureau n'avait pas permis de satisfaire pleinement les besoins sur le terrain. Le pourcentage des postes vacants et le taux de rotation du personnel étaient élevés dans certains bureaux extérieurs, surtout aux échelons supérieurs, ce qui nuisait à la coordination des activités. Conformément aux principes de gestion des ressources humaines à l'ONU, le BSCI a recommandé que le Bureau réduise systématiquement les délais de recrutement pour les bureaux extérieurs et assure un processus de recrutement plus juste et plus transparent. Le Bureau a accepté de remédier à ces problèmes (par. 76).

Corps commun d'inspection

(voir A/61/699-E/2007/8)

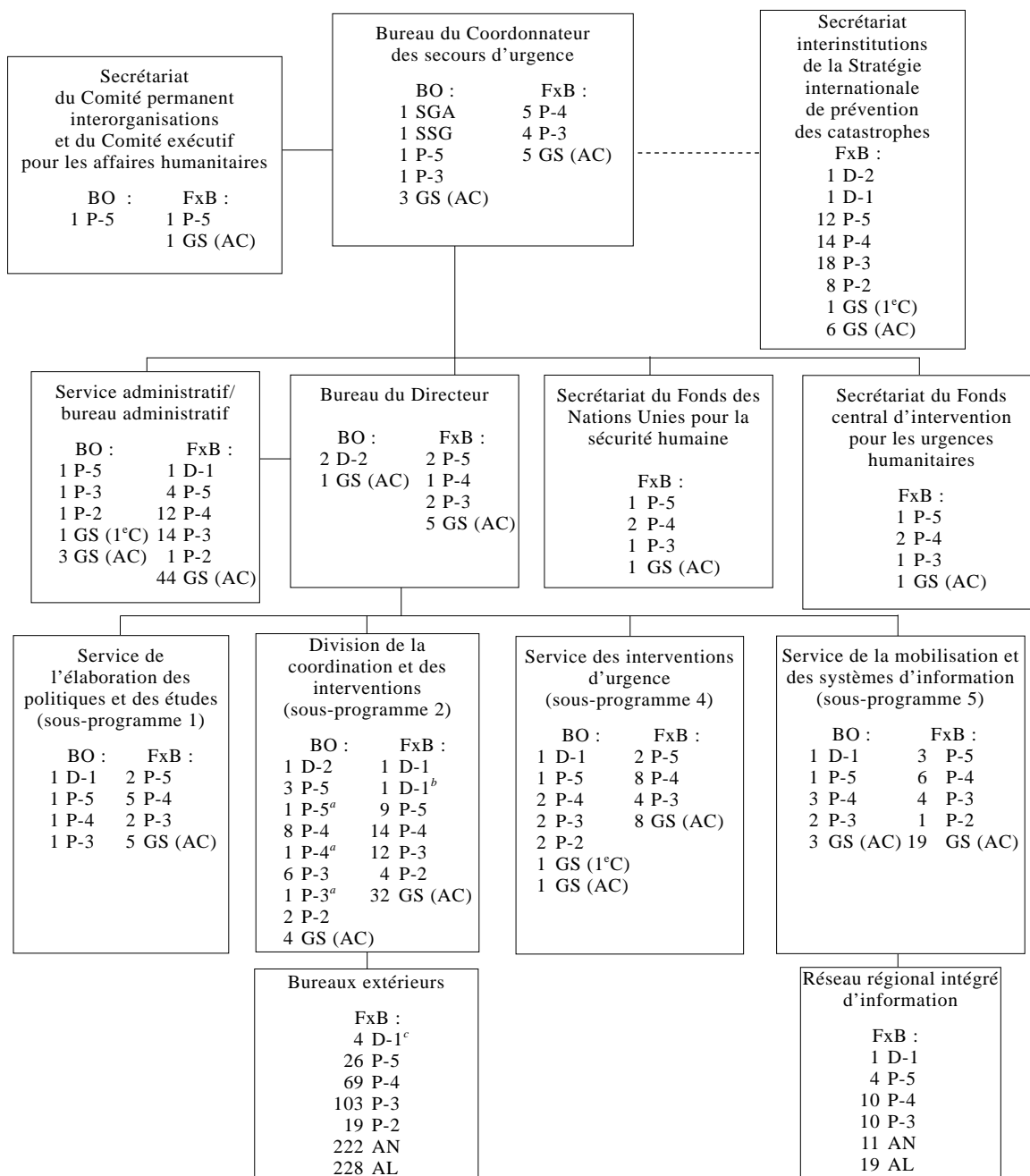
Diverses recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé « Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien »

Le Bureau a continué à renforcer la gestion de ses ressources humaines au Siège, élaboré un document d'orientation sur la question de la rotation et reçu une délégation de pouvoir pour recruter des agents sur le terrain en vertu des dispositions de la série 200 du Règlement du personnel.

Le rapport et les recommandations qu'il contient seront examinés par le Conseil économique et social en 2007.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; GS (1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national.

^a Nouveau poste.

^b Nouveau poste extrabudgétaire subordonné à l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale.

Annexe

Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
26.43 b) i)	World Vulnerability Report	1	Ce rapport a été fusionné avec le rapport biennal sur l'évaluation des risques au niveau mondial.
26.43 b) iv)	Tenue du site Web du Programme de formation à la gestion des catastrophes	2	Incorporé au site Prevention Web
